Saint-Médard-sur-Ille	14 octobre 2026
Délibération 2026-66	

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20261014-202666-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE
MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 09/10/2026 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Marie-France HUNAULT, Tristan LE HEGARAT, Michel FORGEOT, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Laurie CHADEAU, Anne-Sophie LAINNEME, Vincent LE FERRAND, Isabelle JARJAILLE.

Absents : Madame Karine GUIBAUDET ayant donné pouvoir à Monsieur Noël BOURNONVILLE, Madame Magalie DUFOUR ayant donné pouvoir à Monsieur Gildas BOUREL.

Secrétaire : Monsieur Gildas BOUREL.

2026-66 CCVIA : PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

En date du 09 juin 2026, le conseil communautaire a acté la mise en place d'un pacte de gouvernance comme prévu par la loi d'engagement et proximité.

Le document projet a reçu un avis favorable de la conférence des maires du 02 septembre 2026. Le projet de pacte de gouvernance est composé d'un rappel des caractéristiques du territoire, des principales informations relatives à la gouvernance, d'une introduction présentant les principes et valeurs du pacte et d'une synthèse des modalités mises en œuvre.
Conformément à l'article L5211-11-2 du CGCT les communes disposent de deux mois à compter de la réception du présent projet de pacte de gouvernance pour émettre leur avis.
S'agissant d'un avis simple, si les communes ne se prononcent pas dans ce délais l'ais sera considéré comme favorable.

Afin de garantir la parfaite information du conseil et de la population, le projet de pacte est présenté à l'assemblée délibérante par Monsieur Le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable au projet de pacte de gouvernance présenté.

Le Maire
N. BOURNONVILLE

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ★ 35 ★

Le Secrétaire de séance